

## **Procès de Sami Bebawi:**

### **les pots-de-vin comme modèle d'affaires, dit la Couronne**

Voyages constants d'une capitale à l'autre, paiements cachés aux familles de deux chefs d'État, bonis énormes dans des comptes suisses, tensions avec les services secrets : un ancien cadre de SNC-Lavalin a raconté jeudi le rythme endiablé auquel l'entreprise opérait en Afrique du Nord, au premier jour du procès de son ancien patron **Sami Bebawi**



M. Bebawi, ancien vice-président directeur de SNC-Lavalin, est accusé de corruption d'agent public étranger, de fraude, de blanchiment d'argent et de possession de biens volés.

Dans son exposé introductif devant le jury jeudi matin, la procureure du Service des poursuites pénales du Canada, **Me Anne-Marie Manoukian**, a tracé les grandes lignes de la théorie de la Couronne dans cette affaire.

SNC-Lavalin avait entrepris un grand projet de construction en Libye dans les années 90, en lien avec le forage de puits qui devaient permettre d'acheminer l'eau de la nappe phréatique sous le désert jusqu'aux villes situées sur la côte. Le projet avait mal démarré.

L'entreprise avait subi des coûts imprévus, si bien qu'au début des années 2000, elle avait une réclamation d'environ 100 millions en extras, qu'il était difficile de faire accepter par la Libye.

Un « plan » a été élaboré dans le but de payer des pots-de-vin qui devaient permettre de faire acquitter la réclamation supplémentaire par les autorités libyennes et éventuellement d'obtenir d'autres contrats, selon la Couronne.

« *Ce plan est devenu le modèle d'affaires* », a martelé la procureure.

Par la suite, des millions ont été versés à **Saadi Kadhafi**, fils du président libyen de l'époque, **Mouammar Kadhafi**, selon ce qu'entend démontrer la poursuite.

Au passage, l'accusé Sami Bebawi aurait empoché lui aussi environ 26 millions\$, qu'il aurait ensuite tenté de dissimuler, toujours selon la théorie de la Couronne.

### **Témoin vedette**

Le premier à se présenter à la barre au procès a été le témoin vedette de la Couronne, **Riadh Ben Aissa**, ancien subalterne de Sami Bebawi chez SNC-Lavalin qui a été arrêté en Suisse pour des faits similaires et qui a passé du temps en détention avant de signer une entente de collaboration avec la justice canadienne.



**Riadh Ben Aissa**

M. Ben Aissa a expliqué le marasme dans lequel se trouvait SNC-Lavalin à la fin des années 90 en Libye. Il n’y avait presque aucun espoir de se faire payer les 100 millions d’extras, les relations avec le pays étaient exécrables, le projet menaçait de tomber à l’eau.

Les services secrets libyens prétendaient par ailleurs que SNC-Lavalin avait fait affaire avec des gens de l’opposition, ce qui était très mal vu, voire dangereux, sous le règne de Mouammar Kadhafi. Pour couronner le tout, un ancien représentant local de SNC-Lavalin menaçait de dévoiler publiquement des ententes secrètes de la firme avec des gens qu’elle n’avait pas le droit d’embaucher dans le pays, a relaté le témoin.

### **Rencontre fortuite**

M. Ben Aissa dit avoir rencontré par hasard un jour un de ses lointains parents, **Slim Chiboub**, gendre du président de la Tunisie de l’époque. M. Chiboub, homme d’affaires

prospère impliqué dans le sport, lui a expliqué qu'il avait de bons liens avec Saadi Kadhafi, fils de Mouammar Kadhafi, et qu'il pourrait aider à faire débloquer les choses pour SNC-Lavalin.

Slim Chiboub lui a présenté Saadi Kadhafi et a demandé au Libyen d'aider SNC-Lavalin, a-t-il raconté.

M. Ben Aissa dit avoir vite réalisé qu'il devrait payer ces gens en échange de leur aide. Le gendre du président tunisien voulait être rémunéré pour ses services et l'entourage de Saadi Kadhafi lui avait fait comprendre que des sommes devaient être versées pour faire débloquer la situation.

Riadh Ben Aissa affirme que chez SNC-Lavalin, on lui a fait comprendre que ce n'était pas un problème, puisque la priorité était de redresser la situation quant au projet libyen, se souvient-il.

Il n'y avait aucune limite à ce que je pouvais faire. Payer des personnes, des agents, tout faire.

**Riadh Ben Aissa « *Tu payes qui tu dois payer* »**

Le problème, c'est que SNC-Lavalin ne pouvait pas payer directement les proches des chefs d'État.

*« La compagnie ne pouvait pas faire affaire avec Saadi Kadhafi et Slim Chiboub, car ce sont des personnes politiques. Donc, c'était : "Nous, on te donne un bonus et tu payes qui tu dois payer." »*

Le témoin affirme que Sami Bebawi lui a promis que s'il arrivait à convaincre la Libye de verser les 100 millions\$ en extras, la moitié, soit 50 millions\$, irait dans les comptes de l'entreprise et l'autre moitié serait mise de côté à titre de « *bonus* » pour les gens qui avaient bien travaillé.

Riadh Ben Aissa allait devoir piger dans ces 50 millions\$ pour payer lui-même toutes les personnes influentes à qui il avait demandé de l'aide. Le reliquat serait ensuite divisé entre Riadh Ben Aissa et Sami Bebawi, pour leur profit personnel.

Sami Bebawi l'aurait ensuite emmené en Suisse pour lui présenter une banquière, afin qu'il puisse créer une entreprise et ouvrir un compte qui lui permettrait de réaliser toutes ces transactions.

*« Sami Bebawi m'a dit : "C'est toi qui t'occupes de toute cette partie-là ; nous, on ne peut pas gérer ça." Et il m'a emmené à Zurich »*, a raconté M. Ben Aissa.

« J'ai dit OK », s'est-il souvenu.

### **Avertissement au jury**

L'ancien cadre doit poursuivre son témoignage vendredi le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le procès est prévu pour six à huit semaines. Le juge Guy Cournoyer a prévenu les jurés qu'ils devaient uniquement juger de la culpabilité ou non de Sami Bebawi, en oubliant tout le reste.

*« Tout le débat public entourant ce qui a été appelé l'affaire SNC-Lavalin est sans pertinence aucune pour le verdict que vous avez à rendre »*, a-t-il expliqué.

### **Quatre acteurs clés**

**Mouammar Kadhafi**

**Saadi Kadhafi**

**Slim Chiboub**

**Jacques Lamarre**



## **Mouammar Kadhafi**

Président de la Libye, il voulait alimenter les villes à partir de la nappe phréatique sous le désert, sur une immense distance. Le projet avait un « *statut spécial* », était « *directement lié à la présidence* » et ses gestionnaires étaient « *des hommes du sérail, des compagnons fidèles de Mouammar Kadhafi* », a expliqué Riadh Ben Aissa. Pour régler un litige sur les travaux, il fallait « *une décision du président* », a raconté le témoin.



**Saadi Kadhafi**



Fils du président, il a reçu Riadh Ben Aissa, l'émissaire de SNC-Lavalin, avec qui il a noué une relation étroite. Il a promis que les problèmes de la firme allaient s'arranger,

mais son entourage a prévenu qu'il y aurait des sommes à verser en retour, a raconté M. Ben Aissa jeudi. La Couronne prétend que Saadi Kadhafi a reçu des millions et s'est fait offrir un yacht.

### **Slim Chiboub**



Gendre du président de la Tunisie de l'époque, il était un parent lointain de Riadh Ben Aissa. Il a fait bénéficier ce dernier de ses liens avec le régime libyen, mais il voulait être payé en échange, selon M. Ben Aissa. « *Slim Chiboub m'a présenté à Saadi Kadhafi comme son parent et il a dit que ce n'était pas possible que son parent soit traité comme ça en Libye, qu'il fallait m'aider.* »

### **Jacques Lamarre**





Président-directeur général de SNC-Lavalin à l'époque, il voulait absolument que l'entreprise se fasse payer sa réclamation de 100 millions en Libye, selon Riadh Ben Aissa. « *Il n'y avait aucune limite à ce que je pouvais faire. Payer des personnes, des agents, tout faire* », a-t-il relaté. « *Ces mots vous sont dits par qui ?* », a demandé la Couronne au témoin. « *Ils me sont dits par Jacques Lamarre et Sami Bebawi* », a-t-il répondu.

**Par Fiducie de soutien à La Presse, le 1<sup>er</sup> novembre 2019**